



PLATEFORME ÉLECTORALE FQM 2026

90 JOURS POUR DOTER LE QUÉBEC D'UNE NOUVELLE VISION POUR SA FORÊT

Les constats de tous les acteurs liés à la forêt sont alarmants : tarifs et pertes de marché, fermetures d'usines, pertes d'emplois, entrepreneur(e)s pris à la gorge, difficultés d'approvisionnement, confusion et compétition entre la protection et l'utilisation à vocation économique de la forêt ainsi qu'entre les principaux intervenant(e)s de l'ensemble de l'écosystème forestier.

La situation est en partie le résultat d'une gestion désordonnée de l'écosystème forestier au Québec autant du point de vue politique que ministériel. L'échec du projet de loi 97, caractérisé par un déficit de vision et une indifférence à l'égard des demandes exprimées par les régions et les intervenant(e)s, constitue la démonstration la plus récente de ce triste constat, le tout ayant mené à de nombreux blocus autochtones et du désordre social.

Face aux problèmes de ce secteur, autrefois fierté de l'économie québécoise, tous se sont exprimés, les propositions et priorités de chacun sont connues. Le temps n'est plus à la consultation ou aux réflexions, les communautés forestières demandent une vision et un plan d'action.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts fut jadis l'un des plus importants du gouvernement et la fonction de ministre qui y était rattachée jouissait d'un grand prestige. Pourtant la forêt et les ressources naturelles demeurent tout aussi importantes pour notre économie et il est essentiel de redorer le blason du ministère et de cette fonction en lui donnant les moyens d'agir. La nomination d'une personne déterminée dotée d'une volonté politique forte à la tête de ce ministère est donc essentielle à la gestion des ressources et du territoire.

À ce chapitre, les intervenant(e)s réunis le 11 mars 2026 lors du Forum des communautés forestières ont jeté ensemble les bases d'une vision pour la forêt québécoise :

1. Prioriser, pour le gouvernement du Québec, la conclusion d'ententes de nation à nation avec les Autochtones afin d'assurer une mise en œuvre de toute législation forestière sur le territoire et des activités qui en découlent;
2. Mettre en place une gestion décentralisée du territoire forestier reposant sur une gouvernance composée d'élus(e)s locaux, de dirigeant(e)s élu(e)s des Premières Nations, de représentant(e)s de l'industrie et de l'État. La mise en place de sociétés régionales imputables de la gestion du territoire a d'ailleurs été proposée par plusieurs intervenant(e)s;
3. Encourager la mobilisation du bois de forêt privée pour l'approvisionnement de l'industrie;
4. Recentrer l'approche de la forêt publique en plaçant l'aménagement au centre d'une stratégie de croissance de cet actif, élément essentiel à la vitalisation des économies régionales et aux diverses activités qui la composent, ainsi que pour fournir un cadre prévisible et compétitif pour le bois récolté;
5. Adapter les pratiques forestières pour accroître la résilience de la forêt face aux changements climatiques et diriger les investissements publics en sylviculture vers les territoires les plus susceptibles de produire de la matière ligneuse de qualité et en quantité suffisante pour assurer le maintien de notre structure industrielle de transformation du bois;
6. Encourager davantage l'utilisation du bois dans la construction.

Les propositions sont claires. Il manque maintenant un leadership gouvernemental fort et volontaire. La personne qui sera nommée ministre devra recevoir le mandat de rédiger une vision avec les parties prenantes, assortie d'un plan d'action afin d'en assurer la mise en œuvre.



FORÊT

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

- Prendre les moyens nécessaires pour que soit élaborée, dans les 90 jours suivant la nomination du nouveau ministre des Ressources naturelles et de la Forêt, une nouvelle vision de la gestion et du développement des diverses activités forestières du territoire pour le Québec, en associant les principaux intervenant(e)s des régions et en s'appuyant sur une gouvernance décentralisée;
- Adopter un plan de mise en œuvre de cette nouvelle vision comprenant la mise à jour du régime forestier et une stratégie d'intervention pour soutenir les entreprises liées à son économie.

